

L'alphabet français : histoire et situation fin 2012

Le présent article résume et prolonge l'article de sept pages intitulé : « Histoire interdite de l'alphabet français »

A - Du grec au latin, puis au français

L'alphabet grec a été inventé une dizaine de siècles avant notre ère. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, on se mettait à écrire selon le principe de l'écriture **phonétique** « une lettre par son, un son par lettre »

Quelques siècles plus tard, donc vers l'an 600 avant J-C, ce principe était repris par les romains qui créaient donc l'alphabet latin, adapté à la langue parlée dans le Latium, la petite région dont Rome était alors la capitale, avant de devenir celle de l'Empire Romain

En raison de ses qualités : clarté et simplicité, le latin est devenu la langue internationale de l'Europe, et il a constitué pendant longtemps un atout majeur pour le développement de la civilisation.

Le français et l'allemand font leur première apparition officielle en 843, par les écrits du traité de Verdun, qui organisait le partage de l'empire de Charlemagne. Mais ces textes sont écrits avec le simple alphabet latin, sans signe supplémentaire, et il va en être encore de même pendant les six ou sept siècles qui vont suivre.

Les écrits français de tout le moyen âge n'utilisaient donc pas les lettres accentuées, ni la cédille, ni l'apostrophe, ni les lettres j et u, ni la lettre w

Une révolution alphabétique a été apportée par la Renaissance, dans un contexte où se conjuguent le développement progressif de la fabrication du papier en Europe commencé au 11ème siècle, l'invention de l'imprimerie par Gutenberg en 1445, et la naissance de la Réforme en 1517.

La mutation faisant passer de l'alphabet latin originel à la forme française actuelle de cet alphabet s'est produite en une vingtaine d'années, un peu avant 1550.

Premier frémissement en 1529, avec l'adoption du ç emprunté aux espagnols.

En 1530 on adopte l'accent grave et l'accent aigu. Ces graphismes existaient déjà dans l'écriture du grec. L'accent grave, appelé « esprit rude », placé devant une voyelle commençant un mot, indiquait une « aspiration ». Il nous a donné le h de « hellénique », « hépatique » etc. Au contraire « l'esprit doux », dont le graphisme a été repris pour l'accent aigu et pour l'apostrophe, servait à indiquer une absence d'aspiration.

Les créations des lettres j et u ont été proposées historiquement entre l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) par laquelle François 1er imposait l'usage du français dans les actes officiels, et la publication du manifeste « Défense et illustration de la langue française », par Joachim du Bellay, en 1549.

Dans l'ordre alphabétique, le j a été placé à la suite du i, et le u juste avant le v. Dans la pratique, l'intégration de ces deux lettres dans l'écriture s'est faite progressivement, en un siècle environ. Sur des tombes beaucoup plus récentes, on trouve par exemple l'écriture « IVIN » pour « JUIN »

La dernière actualisation de l'alphabet est beaucoup plus tardive : c'est en 1964 que Le Robert déclare la lettre w « 23ème lettre française »

Au 19ème siècle, une actualisation de l'écriture des textes postérieurs à 1600, mais laissant de côté les écrits antérieurs à cette date, a concerné l'orthographe des mots, sans poser la question d'une nouvelle actualisation de l'alphabet. Ce problème commençait pourtant à se poser.

B – Fin 19ème siècle : l'alphabet phonétique international (API)

A la fin du 19ème siècle, quelques intellectuels ont éprouvé le besoin chimérique de représenter chaque son utilisé quelque part dans le cadre du langage normal par telle ou telle peuplade de la planète, par une lettre unique.

Le résultat obtenu, c'est l'API ou Alphabet Phonétique International, un outil fait pour ne jamais pouvoir marcher correctement.

Le nombre de lettres nécessaires pour représenter tous ces sons ou « phonèmes » utilisés par l'humanité en fait immédiatement une usine à gaz quant à sa mise en oeuvre.

Pour être lisible dans sa simple application à une seule langue donnée, l'API nécessite tout un nouvel apprentissage, qui s'ajoute à celui de l'orthographe en usage pour cette langue. Parmi l'océan de ses nouveaux graphismes, on en trouve certes quelques uns que nous connaissons, mais la plupart du temps, les sons qu'ils représentent ne sont pas ceux correspondant à nos habitudes. C'est la conséquence du fait qu'une lettre donnée de l'alphabet latin a souvent des prononciations différentes suivant la langue où elle est utilisée.

Vers les années 1960, l'invention de nos professeurs Nimbus dormait, semble-t-il, dans quelque tiroir poussiéreux quand on a sans doute réalisé que la grande abondance de la documentation écrite avait créé un besoin nouveau.

C – Vers 1970 : le mauvais choix pour une écriture phonétique du français

Alors que depuis l'origine des temps, la quantité d'information reçue par un citoyen lambda sous la forme écrite avait été inexistante ou dérisoire, celle-ci était devenue désormais prépondérante par rapport à celle reçue sous la forme orale.

Conséquence ; pour faire connaître la prononciation normale d'un mot découvert sous sa forme écrite, par exemple lu dans un dictionnaire, il était logique de revenir au principe « une lettre par son, un son par lettre », et d'abandonner des artifices qui avaient été utilisés jusque là dans le même but

Curieusement, cette nécessité pratique de mettre en place une écriture phonétique du français se situait dans un contexte où l'idée d'une éventuelle écriture phonétique du français était considérée à priori comme abominable et ridicule.

Pour motiver les écoliers dans l'apprentissage de l'orthographe sans doute la plus bête du monde, les éducateurs avaient en effet rediffusé spontanément **le mensonge selon lequel une écriture phonétique appauvrirait la langue**: de toute évidence, une écriture phonétique **rigoureuse** contient en effet **exactement** la même information que le message oral correspondant

Dans la logique la plus élémentaire, cette introduction d'un outil de référence faisant connaître la prononciation normale du français nécessitait d'abord naturellement un **inventaire exact** des phonèmes retenus comme étant les constituants normaux de notre langue. En outre, pour que cette référence soit utilisable par le public le plus large, il fallait que les nouvelles lettres proposées présentent **la ressemblance la plus grande possible** avec notre écriture actuelle la plus fréquente des mêmes sons.

Pour preuve que ces exigences sont faciles à intégrer, faire simplement : « alphabet-u larousse » dans Google. Le lien obtenu envoie vers un bref aperçu de l'alphabet gréco-latin universel, dont un sous-ensemble est l'alphabet phonétique français AFF qui nous intéresse ici.

Mais ces exigences élémentaires n'ont pas été respectées lors de l'adoption en catimini du fameux API, vers 1975 : **l'inventaire des sons qu'il prend en compte n'a même pas été fait correctement, et le très mauvais choix de ses lettres le rend inutilisable par le grand public**

Cette adoption honteuse de l'API porte une lourde responsabilité dans la dégradation de la prononciation du français pour deux raisons :

1°) l'utilisation de la "phonétique", c'est à dire de l'API, y crée des **confusions entre des sons nettement différents: et/ê, voyelles longues/voyelles brèves**

2°) si les dégâts dus à ces confusions sont tout de même limités, c'est grâce à un autre défaut : étant inutilisable par le grand public en raison du très mauvais choix de ses lettres, il prive les francophones de la référence devenue désormais nécessaire pour connaître la prononciation normale de leur langue

D – Bataille des alphabets : AFF contre API

Si, au regard de la mission qui lui était officiellement impartie, l'API est ainsi accusé par le mouvement Orthographe-FR d'avoir abouti à un travail de goujat, il est surtout accusé pour une autre raison encore plus grave : **à la place de l'API, l'adoption d'un alphabet phonétique français choisi le plus judicieusement possible aurait ouvert toutes grandes les portes de l'indispensable réforme de notre orthographe**

Les différentes résistances rencontrées dans le cadre de l'opération Orthographe montrent que **ce mauvais choix de l'API n'est pas du tout l'effet d'un malheureux hasard.**

Le sabotage du débat sur l'éducation, la manipulation de l'information, une **censure** en violation de la valeurs la plus fondamentale des démocraties, montrent qu'on a à faire à **une véritable mafia de l'industrie de l'échec scolaire.**

Les procédés mis en oeuvre pour bloquer la situation donnent une magnifique illustration de ce que peut donner le professionnalisme en matière de manipulation.

Les **blocages constatés** de la part du microcosme qui exerce une dictature de type stalinien sur l'Education Nationale ont amené à développer une **stratégie de contournement** de ces blocages, en *créant des états de fait notamment dans les enseignes commerciales et les affichages publicitaires.*

Retrouvez cet article sur le blog mediapart lrg : <http://www.mediapart.fr/blog/193651> pour avoir les liens vers des articles concernant ces sujets, notamment :

1°) « Bataille des alphabets : AFF contre API : la comparaison qui accuse

2°) "Publicités préphonétiques: les fleurs pour le dire"